



Press Information • Communiqué de presse • Comunicado de prensa

---

## **Les infirmières devront avoir la priorité lorsque le vaccin contre la COVID-19 sera disponible**

**Genève, Suisse, le 27 juillet 2020** – Le Conseil International des Infirmières (CII) appelle les gouvernements à reconnaître le rôle essentiel joué par les infirmières et les autres personnels de santé en leur donnant la priorité dans l'accès au vaccin contre la COVID-19, quand il sera disponible.

M. Howard Catton, Directeur général du CII a déclaré que :

« Une telle démarche se justifie non seulement par l'obligation morale et éthique envers les personnels de santé en première ligne, mais aussi par la nécessité, d'une part, de préserver les systèmes de santé menacés par une pandémie qui n'a pas encore atteint son pic et, d'autre part, de se préparer à la menace d'une deuxième vague. »

Selon les calculs du CII, quelque 8 % des cas de COVID-19 concernent les personnels de santé. L'Organisation mondiale de la Santé estime, quant à elle, que cette proportion pourrait s'élever à 10 %, soit 1,5 million de cas, en augmentation constante. Le danger est donc loin d'être écarté et le CII reçoit toujours des informations préoccupantes en provenance des associations nationales d'infirmières, faisant état d'un manque de tests de dépistage et d'équipements de protection individuelle (EPI), de systèmes de santé soumis à une pression extrême et de personnels confrontés à de longues heures de travail de même qu'à des niveaux élevés de stress.

M. Catton souligne à ce propos que :

« Aucune excuse, aucun faux-fuyant ne sont admissibles : les infirmières et les autres personnels de santé devront avoir la priorité dans l'accès au vaccin quand il sera disponible, de manière à protéger non seulement leur propre santé et leur bien-être, mais aussi ceux de leurs patients et des systèmes de santé au sein desquels les infirmières et les autres personnels travaillent.

Les employeurs doivent assumer envers les personnels infirmiers un devoir de soin et s'abstenir de les exposer aux risques inutiles pendant leur travail. Les infirmières et les infirmiers ont des droits en tant qu'êtres humains et que travailleurs, notamment le droit de travailler en sécurité. Et pourtant des infirmières, partout dans le monde, nous parlent de pénuries d'EPI, d'un manque de test de dépistage, de la pression intense à laquelle elles sont soumises dans leur travail, et de l'absence de soutien adéquat en santé mentale – autant d'exemples criants de la lenteur des gouvernements, voire de leur incapacité, à donner la priorité aux personnels de santé.

Cette situation dramatique est encore aggravée par le fait que les taux d'infection et de décès parmi les personnels soignants ne sont pas documentés de manière systématique, une carence que le CII appelle à combler depuis le mois de mars. À ce propos, la question se pose vraiment de savoir pourquoi les gouvernements traînent les pieds.

Les gouvernements doivent donner la priorité à la protection des infirmières et des autres personnels de santé afin qu'ils puissent continuer de prendre soin des personnes malades et

empêcher la propagation du virus. Non seulement cette manière de faire est juste, mais elle protégera les patients et contribuera à préserver les systèmes de santé où les infirmières travaillent et que la pandémie amène au bord de la rupture. »

Le CII lance cet appel aux gouvernements au moment même où l'on signale d'importantes flambées locales de COVID-19, où la maladie progresse dans plusieurs pays en Afrique et aux Amériques, et où plane le risque d'une deuxième vague encore plus dangereuse.

Depuis le début de la pandémie, le CII collabore étroitement avec les 130 associations nationales d'infirmières qui sont ses membres pour coordonner ses actions, notamment le soutien et le leadership dans les initiatives nationales, de même que pour défendre les droits des infirmières. Face à la pandémie, la solidarité entre les associations nationales s'est révélée extrêmement forte, tout comme le soutien du public. Mais nous attendons désormais un sursaut de solidarité des gouvernements envers les infirmières, par le biais d'actes concrets.

\* \* \*

#### **Note pour les rédactions**

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant plusieurs millions d'infirmières dans le monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII plaide pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec Gyorgy Madarasz, attaché de presse ([madarasz@icn.ch](mailto:madarasz@icn.ch) et téléphone : +41 22 908 01 16).

[www.icn.ch](http://www.icn.ch)